

CONCOURS
COSTUMES POPULAIRE TRADITIONNELS
de PROVENCE
pour
SANTONS EN ARGILE HABILLES

ANNEE 2008
COSTUME DE MARGARIDO

SAUVEGARDE DU VETEMENT DU PATRIMOINE PROVENCAL
ASSOCIATION LOI 1901 BP 269 13263 MARSEILLE CEDEX 07
TEL/FAX 04 91 25 48 07
Email : provence@provence.asso.fr
www.provence.asso.fr

REGLEMENT

Conditions générales

Le concours aura lieu du samedi 8 mars au dimanche 9 mars 2008.
Par une exposition de 10 à 18 heures au Palais des Congrès, Parc Chanut,
Rond Point du Prado, 13008 Marseille dans le cadre du Salon du VETEMENT
PROVENCAL.

L'inscription comporte : 1 fiche technique à compléter
 1 fiche d'inscription à compléter
 1 droit d'inscription à régler d'un montant de 20 euros.

Mettre dans une enveloppe format 21x 29,7 la fiche technique dûment complétée.
Marquer sur cette enveloppe le nom donné à votre COSTUME, cette enveloppe, est
destiné au jury. Cette fiche sert à tester vos connaissances théoriques et compte
donc dans la NOTATION de la présentation du costume.

Dans une autre enveloppe joindre **la fiche-inscription** mentionnant votre nom et
adresse, la cacheter et marquer dessus le même nom donné à votre costume, cette
enveloppe sera ouverte le samedi enfin d'après-midi par le président du jury devant
le public pour connaître les lauréats ou les lauréates pour la remise des prix.

DANS UNE 3e ENVELOPPE, SANS AUCUN AUTRE NOM JOINDRE LES DEUX
PREMIERES ET LE CHEQUE DE 20 EUROS à l'ordre de SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE DU VETEMENT PROVENCAL A L'ADRESSE CI DESSOUS :
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU VETEMENT PROVENCAL,
BP 269 13263 MARSEILLE CEDEX 07

LES PRIX SERONT ATTRIBUES par le jury le dimanche 9 mars 2008 à 17 heures :
1 premier prix, 1 deuxième prix, 1 troisième prix

LES SANTONS QUI PARTICIPENT AUX CONCOURS NE DOIVENT PAS
COMPORTER LA SIGNATURE DU CREATEUR MAIS PAR CONTRE ILS DOIVENT
TOUS OBLIGATOIREMENT PORTER LE SURNOM IDENTIQUE DONNE AU
COSTUME ET QUI SE TROUVE SUR L'ENVELOPPE QUI CONTIENT LA FICHE
TECHNIQUE.

LA NOTATION

Chaque épreuve est notée sur 20,

Epreuve théorique fiche technique: lieu géographique, époque, classe sociale,
age, saison moins 4 points par erreurs,

Épreuve pratique condition techniques :

ARTICLE 1 et **ARTICLE 2**, éliminatoire si non conforme au port du costume,

ARTICLE 3 moins 5 points,

ARTICLE 4 et **ARTICLE 5** moins 2 points

ARTICLE 6 moins 1 point

SAUVEGARDE DU VETEMENT DU PATRIMOINE PROVENCAL
ASSOCIATION LOI 1901 BP 269 13263 MARSEILLE CEDEX 07
TEL/FAX 04 91 25 48 07
Email : provence@provence.asso.fr
www.provence.asso.fr

CONDITIONS TECHNIQUES

Chapitre I costume féminin

ARTICLE 1 LES VÊTEMENTS DE DESSOUS :chemise, corset, jupons, bas

ARTICLE 2 LA COIFFURE

Trois parties, avec les bandeaux, (possibilité de souris)

ARTICLE 3 LES COIFFES

ARTICLE 4 LE SVETEMETS DE DESSUS

Au choix : robe, ensemble,cotihon,fichu,tablier,

ARTICLE 5 LES CHAUSSURES : Sabots, galoches, souliers

ARTICLE 6 LE VETEMENT POUR SE COUVRIR

Tartan, ramoneur, cape, châle en soie,

ARTICLE 8 LES ACCESOIRES

Bijoux, sac,

LES MEMBRES DU JURY :

Textile : Jean François Boudin

Costume : Estelle Nougier

Bijoux : Nicole Niel

FICHE D'INSCRIPTION

A METTRE SOUS-ENVELOPPE, AVEC LE CHEQUE D'INSCRIPTION,
ECRIRE LE SURNOM DE VOTRE SANTON
SUR CETTE ENVELOPPE ET CACHETER

Nom:

Prénom:

Adresse :

Chèque N°

Banque

D'un montant de 20 euros à l'ordre de :
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU VETEMENT
PROVENCAL

SURNOM DE VOTRE SANTON :

FICHE TECHNIQUE EPREUVE THEORIQUE

LE NOM DE VOTRE COSTUME

.....

Surligner les réponses qui correspondent au costume présenté lors du concours

VOUS PRÉSENTEZ UN COSTUME

ÉPOQUE : Louis xv
 Louis XVI
 Charles X
 Restauration
 Napoléon 1er
 Second empire

LIEU : ALPES DE HAUTES PROVENCE
 ALPES MARITIME
 HAUTES ALPES
 BOUCHES DU RHONE
 VAR
 VAUCLUSE

PRECISEZ LA VILLE :

CLASSE SOCIALE : PAYSAN
 OUVRIER
 PECHEUR
 BASTIDAN
 BOURGEOIS

SAISON : HIVER

TENUE : TRAVAIL
 DIMANCHE
 CEREMONIE